



# CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

Réf. : PS/FD//NM/31-05-2012

France Télécom  
6, place d'Alleray  
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**  
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 31 mai 2012

Monsieur le Directeur,

Nous avons alerté en mai 2009 le Directeur du CSRH sur des erreurs systématiques survenant sur les cotisations de retraite supplémentaire sur les années 2002-2009 (article 83 réservé aux salariés Bande G ou 4.5/4.6 et hors cadre).

Le Directeur a reconnu les faits et nous a indiqué que le processus serait automatisé à partir de 2010 et que les erreurs, dues à un processus partiellement manuel, ne se produiraient plus à partir de 2010.

Suite à notre communication, de nombreux salariés ont fait des vérifications sur les années 2002-2009 et ont constaté des erreurs de plusieurs milliers d'Euros :

1. Les premiers à réclamer ont vu leurs cotisations corrigées
2. Depuis plus d'un an, le CSRH ne répond plus aux réclamations dûment motivées

Les salariés qui ont détecté des erreurs s'attendent à ce que France Télécom corrige spontanément des erreurs connues.

L'absence de réaction de l'entreprise sur une rémunération qui leur est due crée un malaise et une perte de confiance des cadres dirigeants dans la Direction de l'entreprise.

Nous vous demandons donc votre intention quant à la correction des erreurs de cotisation retraite supplémentaire sur les années 2002-2009

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Patrice SEURIN  
Délégué Syndical Central

François DECHAMPS  
Responsable de la Commission Rémunération